



MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES

ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

N°204.22/ 084/R.E / 2014

Aux Missions Diplomatiques et Consulaires du
Burundi à l'Etranger

Objet : Demandes de parcelles

Madame, Monsieur l'Ambassadeur

Monsieur le Consul Général,

J'ai l'honneur de vous adresser cette correspondance pour informer de l'évolution du dossier des parcelles mises à la disposition des membres de la Diaspora et porter à la connaissance des demandeurs que les services de l'Urbanisme proposent de procéder ainsi :

1. Chaque personne souhaitant avoir une parcelle devra :
 - Adresser une lettre au Directeur Général de l'Urbanisme précisant le site et la taille de la parcelle qu'elle souhaite mais aussi préciser si c'est résidentiel ou équipement (projet d'un hôtel par exemple). Les services habilités se réservent le droit d'apprécier la nature des projets.
 - Réserver une copie au Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
 - Joindre une copie de la carte d'identité

3. Pour question de suivi, la Direction de l'Urbanisme propose que toutes les demandes soient centralisées au niveau de la Direction de la Diaspora. Les personnes ne pouvant déposer physiquement les dossiers de demande sont priées de scanner la lettre de demande ainsi que les autres documents ci-haut cités et les transmettre par mail à l'adresse suivante : diaspora.direction@gmail.com mais mettre en copie Mademoiselle Rosélyne INGABIRE à l'adresse suivante : rosinga2009@yahoo.fr.
4. Pour celles et ceux qui prendront part à la Semaine de la Diaspora, prière se munir des documents et les déposer au guichet de l'accueil. Les services concernés seront aussi présents pour répondre aux questions des uns et des autres.
5. Les Missions Diplomatiques et Consulaires sont priées de diffuser le plus largement possible la présente communication via les organisations de la Diaspora, les sites internet et tout autre canal de communication efficace.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Consul Général, les assurances de ma haute considération.

REPUBLICQUE DU BURUNDI
LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE

Laurent KAVAKURE.



CPI à :

-Madame la Directrice Générale de l'Inspection
Diplomatique, de la Diaspora et de la Communication

Avenue de la Liberté N° 16

Tel: +257 22226503

e mail: minirexburundi@yahoo.fr/ minirext2008@yahoo.fr

B.P. 1840 Bujumbura

Fax: +257 22223970

Web: www.diplobdi.org